Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70101-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 août 2026 qui leur a été adressé le 20 août 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 août 2026 et du site des Forges le 20 août 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 12 juin 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Guilaine GARAUD, Edwige MESSAGER, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Nicolas HENRIOT, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole NUIXE, Frédérick BUSSY, Patrick POCARD, Yoann ROBIN, Sabine GUILLEMIN, Erwann MORVAN et Clément GELEBART.

Conseillers donnant pouvoir : Christelle CHAMAILLARD donnant pouvoir à Samuel BONO et Henriette LORAND donnant donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Yoann ROBIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 21

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-09.03-11 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE LOUIS CHEREL – SITE DES FORGES

- Présentation du résultat de l'appel d'offres auprès des entreprises
- Choix de l'entreprise et autorisation de signature du marché
- Présentation du plan de financement prévisionnel
- Demande de subvention auprès des organismes financeurs

Rapporteur : Alain CHÉREL

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70101-DE

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Alain CHÉREL, Maire Délégué de la Commune historique de Les Forges et Adjoint de droit au Maire de la Commune nouvelle de Forges de Lanouée qui présente le dossier.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal N° 2026-06-19-24 du 19 juin 2026, informant du lancement d'une consultation auprès des entreprises pour les travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente Louis Chérel site de Les Forges.

Il présent l'analyse des offres reçues dressée par le Cabinet Nicolas, Maître d'œuvre chargé de superviser les travaux. Ses conclusions de rapport d'analyse ont été communiquées aux Commissions communales Finances, MAPA et bâtiments le 26 août 2026 comme ci-dessous :

3 Entreprises ont déposé une offre de prix,

Après analyse des offres et avis des Commissions Finances, MAPA et Bâtiments du 26 août 2026, il propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de Ploërmel au prix de 48 758.30 € HT.

Mr le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	48 760 €	Subvention Département 35 % au titre du PST	19 096 €
Frais de maîtrise d'œuvre	5 800 €	Autofinancement	35 464 €
TOTAL GENERAL	**54 560 €**	**TOTAL GENERAL**	54 560 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

Après avoir pris connaissance de cette analyse,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	21
DONNANT POUVOIRS	02
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70101-DE

Compte tenu de ces éléments,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise COLAS de PLOERMEL pour un montant de 48 758.30 € HT
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer le marché public.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer les avenants éventuels relatifs à ces marchés dans la limite de 5 % du montant HT des travaux
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté
- **DONNE POUVOIRS** au Maire ou son Représentant pour solliciter toutes les subventions possibles auprès des organismes financeurs susceptibles d'apporter une aide financière pour la réalisation de ces travaux

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 08 septembre 2026

Le Maire,

André BRIEND



Le secrétaire de séance,

Yoann ROBIN

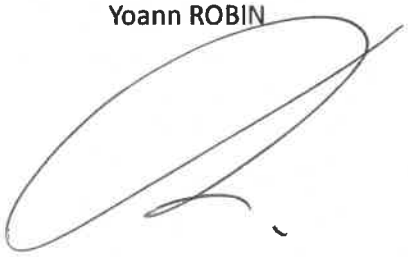

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication